



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Arrêté de modification du règlement des marchés communaux de la ville de Villejuif

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 à L.2422-18 et suivants ;

Vu le règlement intérieur des marchés de la ville de Villejuif en vigueur depuis le 30 mars 1988 ;

Vu la consultation de la commission des marchés de la ville de Villejuif lors des séances du 27 juin 2022 et du 19 juin 2023 ;

Vu la consultation de la Fédération Nationale des Marchés de France par un courrier en date du 11 juillet 2023 ;

Vu la consultation réalisée par la ville de Villejuif en janvier 2021 auprès des commerçants et des clients ayant pour but d'identifier les pistes permettant d'envisager la redynamisation de l'ensemble des marchés alimentaires de la ville ;

Considérant la nécessité de modifier les jours de séances du marché prévues dans le règlement des marchés afin de mieux répondre aux attentes des commerçants et des clients sur les marchés Léo Lagrange et Auguste Delaune ;

IL EST ARRETE :

Article 1 : À compter du vendredi 1^{er} septembre 2023, l'article 1 du règlement des marchés de la ville de Villejuif qui précise les jours et horaires de marché est modifié de la façon suivante :

- Marché Eugène Varlin : mercredi et samedi matin de 8 heures à 13 heures
- Marché Léo Lagrange : mercredi et vendredi de 10 heures à 19h30
- Marché Auguste Delaune : jeudi et dimanche de 8 heures à 13 heures

Article 2 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à la Préfecture du Val-de-Marne, au Commissariat du Kremlin-Bicêtre et les services municipaux de la ville de Villejuif concernés

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Fait à Villejuif le **1.1 JUIL. 2023**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

